

DEMANDE DE L'INVESTISSEUR

Conformément à l'article 2108 des Règles de l'OCRCVM, le présent formulaire doit être rempli par toute personne qui acquiert pour la première fois (seule ou avec des personnes ayant des liens avec elle ou des membres du même groupe qu'elle) une participation, y compris des titres convertibles, dans l'entreprise d'un courtier membre lorsque cette acquisition lui permet de détenir, même indirectement, une participation cumulative donnant lieu à une participation notable (l'« investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre »). Ce formulaire est requis, que l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre, le courtier membre ou ses sociétés de portefeuille soient ou non cotés en bourse. Les termes et expressions en italique qui ne sont pas définis dans le présent formulaire ont le sens qui leur est attribué dans les Règles 1200 et 2100 de l'OCRCVM. Il se peut que l'OCRCVM demande des renseignements, y compris une copie des conventions de souscription connexes, en plus des éléments indiqués ci-dessous.

1. **NOM DU COURTIER MEMBRE DE L'OCRCVM :** _____

2. **RENSEIGNEMENTS SUR L'INVESTISSEUR – Remplir la section suivante si l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre est une personne physique.**

(a) Nom officiel complet de l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre : _____

(b) Avez-vous fait les dépôts requis dans la Base de données nationale d'inscription (se reporter à la rubrique 7)? Oui
 Non

(c) Si la réponse à la question 2(b) est « non », indiquer la date prévue du dépôt (aa-mm-jj) :

3. **RENSEIGNEMENTS SUR L'INVESTISSEUR – Remplir la section suivante si l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre n'est pas une personne physique :**

(a) Dénomination sociale, adresse et territoire où l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre a été constitué en société : _____

(b) Nature de l'activité (si l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre est coté en bourse, indiquer le nom de la bourse et son symbole) : _____

(c) Joindre une liste indiquant le nom officiel complet, la date de naissance, l'adresse du domicile actuel et l'adresse des domiciles des cinq dernières années de chaque associé, administrateur et dirigeant de l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre.

(d) Joindre une liste indiquant le nom officiel complet, la date de naissance, l'adresse du domicile actuel et l'adresse des domiciles des cinq dernières années de chaque fiduciaire, administrateur et bénéficiaire de la fiducie, si la participation est détenue en fiducie. Si le fiduciaire, l'administrateur ou le bénéficiaire de la fiducie n'est pas une *personne physique*, ces renseignements sont requis de chaque dirigeant et administrateur du fiduciaire, de l'administrateur ou du bénéficiaire de la fiducie.

(e) Joindre une liste indiquant le nom officiel complet, la date de naissance, l'adresse du domicile actuel et l'adresse des domiciles des cinq dernières années de chaque personne qui, même indirectement, a la propriété véritable d'au moins 10 % de l'entreprise de l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre.

4. **PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS**

(a) La demande vise une autorisation en qualité :

d'investisseur du secteur*

d'investisseur autre qu'un investisseur du secteur

ANNEXE A

Avis de l'OCRCVM 19-0147– Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – Règles des courtiers membres – Investir dans l'entreprise d'un courtier membre – Modifications apportées aux formulaires et à la note d'orientation

*Indiquer le nom de l'employé ou du *dirigeant* à temps plein du *courtier membre* par l'entremise duquel le demandeur est reconnu comme un *investisseur du secteur* :

- (b) L'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre participe-t-il activement aux activités du courtier membre?
 Oui Non
- (c) L'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre est-il un associé ou un Administrateur du courtier membre?
 Oui Non
- (d) Si la réponse à la question 4(b) ou (c) est « oui », l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre a-t-il réussi le Cours à l'intention des associés, administrateurs et dirigeants offert par CSI?
 Oui Non
Date de réussite de l'examen : _____

5. DESCRIPTION DES AVOIRS

- (a) Titres (titres avec droit de vote, titres de capitaux propres, participations) du courtier membre détenus par l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre avant l'opération envisagée.

Catégorie ou type : _____

Pourcentage de la catégorie ou du type : _____ % Nombre : _____

S'agit-il de titres avec droit de vote? Oui Non

Si la participation dans l'entreprise du courtier membre est détenue indirectement, indiquer les pourcentages des titres détenus dans chaque entité de la chaîne de propriété, y compris l'entreprise du courtier membre :

- (b) Titres (titres avec droit de vote, titres de capitaux propres, participations) du courtier membre qui seront détenus par l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre après l'opération envisagée.

Catégorie ou type : _____

Pourcentage de la catégorie ou du type : _____ % Nombre : _____

S'agit-il de titres avec droit de vote? Oui Non

Si la participation dans l'entreprise du courtier membre est détenue indirectement, indiquer les pourcentages des titres détenus dans chaque entité de la chaîne de propriété, y compris l'entreprise du courtier membre :

- (c) Provenance des titres : Nouvellement émis Transfert

S'il s'agit d'un transfert, qui les transfère? _____

ANNEXE A

Avis de l'OCRCVM 19-0147 – Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – Règles des courtiers membres – Investir dans l'entreprise d'un courtier membre – Modifications apportées aux formulaires et à la note d'orientation

Valeur du capital-actions s'il s'agit d'actions nouvellement émises : _____ \$ (____ \$ l'action)

- (d) L'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre a-t-il, même indirectement, la propriété des titres de l'entreprise d'un autre courtier membre?
 Oui Non

Dans l'affirmative, fournir les noms des sociétés et le pourcentage détenu (joindre une page supplémentaire au besoin).

_____ %
_____ %
_____ %
_____ %

- (e) Un membre du même groupe que l'investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre ou une société de portefeuille de celui-ci a-t-il, même indirectement, la propriété des titres de l'entreprise d'un autre courtier membre?
 Oui Non

- (f) Dans l'affirmative, fournir les noms des sociétés et le pourcentage détenu (joindre une page supplémentaire au besoin).

_____ %
_____ %
_____ %
_____ %

- (g) Joindre un organigramme détaillé avant et après l'opération montrant les participations directes et indirectes dans l'entreprise du courtier membre, notamment les participations notables détenues par des investisseurs dans l'entreprise du courtier membre.

- (h) Joindre une liste (avant et après l'opération) de tous les investisseurs (toutes les catégories de titres) dans l'entreprise du courtier membre et de toute société de portefeuille du courtier membre, ainsi qu'une liste des avoirs de chaque investisseur (avec les pourcentages). Dans le cas des personnes morales, d'autres listes sont requises pour permettre d'établir la propriété ultime.

6. DATE DE CLÔTURE PRÉVUE (aa-mm-jj) : _____

7. FORMULAIRES ET PRÉAVIS – Indiquer quels formulaires prévus au Règlement 33-109 et quels préavis prévus au Règlement 31-103 sont requis dans le cadre de l'opération envisagée.

- Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2
 Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 – demande initiale
 Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 – mise à jour de la rubrique 17
 Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 – mise à jour
 Préavis prévu à l'article 11.9 du Règlement 31-103
 Préavis prévu à l'article 11.10 du Règlement 31-103
 Autre (veuillez préciser)

ANNEXE A

Avis de l'OCRCVM 19-0147– Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – Règles des courtiers membres – Investir dans l'entreprise d'un courtier membre – Modifications apportées aux formulaires et à la note d'orientation

8. AUTORISATION

Les parties soussignées reconnaissent qu'elles ont examiné et comprennent les termes et expressions « lien », « membre du même groupe », « société de portefeuille », « investisseur du secteur » et « participation notable » définis dans les Règles de l'OCRCVM. Les parties attestent par les présentes que l'information ci-dessus est exacte et complète et elles conviennent de respecter les Règles de l'OCRCVM sur la propriété des titres dans l'entreprise des *courtiers membres* ou les *sociétés de portefeuille des courtiers membres*.

_____	_____	_____
Date	Nom (en caractères d'imprimerie)	Signature de la PDR ou du Chef des finances du <i>courtier membre</i> de l'OCRCVM

_____	_____	_____
Date	Nom/titre (en caractères d'imprimerie)	Signature de l' <i>investisseur dans l'entreprise du courtier membre</i>

9. ENGAGEMENT À LIMITER LA REVENTE DES TITRES

Tous les *investisseurs* qui ont la propriété véritable d'au moins 10 % de l'entreprise d'un *courtier membre* doivent signer la déclaration ci-dessous. Cette déclaration n'est pas requise lorsque les titres sont détenus indirectement.

Le cas échéant, la déclaration qui suit doit être signée par l'une des personnes suivantes :

- (a) l'*investisseur dans l'entreprise d'un courtier membre*, s'il s'agit d'une *personne physique*;
- (b) le chef de la direction de l'entité qui détient directement des titres du *courtier membre*, dans le cas où l'*investisseur* n'est pas une *personne physique*;
- (c) le fiduciaire, l'administrateur de la fiducie ou le membre du conseil d'administration de la fiducie qui détient des droits de vote par procuration, si les titres sont détenus au nom des bénéficiaires.

ANNEXE A

Avis de l'OCRCVM 19-0147– Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – Règles des courtiers membres – Investir dans l'entreprise d'un courtier membre – Modifications apportées aux formulaires et à la note d'orientation

DÉCLARATION FAITE À L'ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES (OCRCVM)

Le soussigné a souscrit et a convenu d'acquérir, pour compte propre, les titres décrits dans le présent formulaire.

Le soussigné s'engage par la présente à ne pas vendre, céder, transférer, grever ou par ailleurs aliéner lesdits titres, notamment ceux acquis par des souscriptions subséquentes, et les titres connexes, sans l'approbation écrite préalable du conseil de section compétent de l'OCRCVM.

Le soussigné est (cocher une seule case) :

- l'investisseur, s'il s'agit d'une *personne physique*;
- le chef de la direction de l'entité qui a la propriété des titres du *courtier membre*, dans le cas où l'investisseur n'est pas une *personne physique*;
- le fiduciaire, l'administrateur de la fiducie ou le membre du conseil d'administration de la fiducie qui détient des droits de vote par procuration, si les titres sont détenus au nom des bénéficiaires.

DATE

Signature de l'investisseur (*personne physique*)

Nom de l'investisseur (*personne physique*) (en caractères d'imprimerie)

DATE

Signature du chef de la direction de l'investisseur qui n'est pas une *personne physique* ou du fiduciaire, de l'administrateur de la fiducie ou du membre du conseil d'administration de la fiducie

Nom du chef de la direction de l'investisseur qui n'est pas une *personne physique* ou du fiduciaire, de l'administrateur de la fiducie ou du membre du conseil d'administration de la fiducie (en caractères d'imprimerie)

ANNEXE A

Avis de l'OCRCVM 19-0147 – Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – Règles des courtiers membres – Investir dans l'entreprise d'un courtier membre – Modifications apportées aux formulaires et à la note d'orientation